

NORME INTERNATIONALE

ISO
3813

Deuxième édition
1987-05-15



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

Dalles d'aggloméré de liège pour revêtement des sols — Caractéristiques, échantillonnage et emballage

Floor tiles of agglomerated cork — Characteristics, sampling and packing

ITEH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3813:1987

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/927a7ff8-0e7b-4386-a435-6a326cccd8c3/iso-3813-1987>

Numéro de référence
ISO 3813 : 1987 (F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est normalement confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 3813 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 87 (Liège).

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 3813 : 1977), dont les chapitres 4 et 5 ont fait l'objet d'une révision technique.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Dalles d'aggloméré de liège pour revêtement des sols — Caractéristiques, échantillonnage et emballage

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale fixe les caractéristiques des dalles d'aggloméré de liège pour revêtement des sols, non munies d'un revêtement de surface.

3.2 Équerrage et rectitude des bords

Pour les dalles de 300 mm × 300 mm, en procédant conformément à l'ISO 3810,

— les écarts de rectitude des bords ne doivent pas être supérieurs à 0,5 mm;

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/927078-4-3000435-6a326cccd8c3/iso-3813-1987>

— les écarts d'équerrage ne doivent pas être supérieurs à 0,1° (0,5 mm).

2 Référence

ISO 3810, *Dalles d'aggloméré de liège pour revêtement des sols — Méthodes d'essai.*

3 Caractéristiques

3.1 Dimensions

Sauf accord contraire entre l'acheteur et le vendeur, les dimensions des dalles doivent être choisies parmi les suivantes :

Longueur, mm: 300

Largeur, mm: 300

Épaisseur, mm: 3 4 5 6 7 8

Les écarts maximaux admis pour les dimensions des plaques, mesurées conformément à l'ISO 3810, sont les suivants :

Longueur: ± 0,17 %

Largeur: ± 0,17 %

Épaisseur: $\left\{ \begin{array}{l} +0,25 \\ 0 \end{array} \right.$ mm lorsque les dalles sont expédiées poncées, prêtes à être posées

$\left\{ \begin{array}{l} +0,50 \\ 0 \end{array} \right.$ mm lorsque les dalles ne sont poncées qu'après la pose

3.3 Masse volumique apparente

La masse volumique apparente, déterminée conformément à l'ISO 3810, doit être conforme aux valeurs indiquées dans le tableau 1.

Tableau 1 — Masse volumique apparente

Type	Masse volumique apparente kg/m ³
I	$\rho > 500$
II	$450 < \rho < 500$
III	$400 < \rho < 450$

3.4 Déformation initiale et résiduelle

Les déformations initiale et résiduelle, déterminées conformément à l'ISO 3810, doivent être inférieures à 10 % et 2 %, respectivement.

3.5 Tension de rupture à la traction

La tension de rupture à la traction pour chacune des éprouvettes soumises à l'essai, déterminée conformément à l'ISO 3810, ne doit pas être inférieure à 0,8 MPa.

3.6 Résistance à l'acide chlorhydrique bouillant

Il ne doit pas y avoir de désagrégation de l'aggloméré soumis à l'essai conformément à l'ISO 3810.

NOTE — Par « désagrégation » d'une éprouvette, on entend l'apparition de fissures avec division de l'éprouvette et/ou séparation substantielle de particules de l'éprouvette pendant l'essai.

4 Échantillonnage

Sauf accord contraire, prélever au hasard, sur chaque lot, le nombre de dalles pour essai indiqué dans le tableau 2.

Tableau 2 — Effectif de l'échantillon

Effectif du lot (<i>n</i>)	Effectif de l'échantillon	Critère d'acceptation (nombre de défectueux)
$n < 5\ 000$	9	1
$5\ 000 < n < 25\ 000$	27	3
$n > 25\ 000$	45	5

5 Critère d'acceptation

Le lot doit être considéré comme satisfaisant si le nombre des dalles défectueuses dans l'échantillon n'est pas supérieur aux valeurs indiquées dans le tableau 2.

Dans le cas où ce nombre est dépassé, prélever, au hasard, un nouvel échantillon selon le tableau 3, en répétant les seuls essais afférents aux spécifications qui se sont révélées non conformes.

Le lot doit être considéré comme satisfaisant si toutes les nouvelles dalles sont conformes aux caractéristiques respectives spécifiées dans la présente Norme internationale.

Tableau 3 — Effectif du deuxième échantillon

Effectif du lot (<i>n</i>)	Effectif du deuxième échantillon
$n < 5\ 000$	6
$5\ 000 < n < 25\ 000$	8
$n > 25\ 000$	10

6 Emballage

Les dalles doivent être expédiées dans des caisses résistantes (renforcement des coins, en particulier) dont la forme garantit le transport sans détérioration.

Le matériau constituant les caisses doit présenter une grande résistance à la transmission de la vapeur d'eau.

Une même caisse ne doit pas contenir des dalles de dimensions différentes.

7 Marquage

Sauf accord contraire, les emballages doivent porter les indications suivantes:

- identification du produit;
- nom ou désignation du producteur;
- pays d'origine.